

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 03/02/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 246, en Education physique et sportive, de la composante SUAPS est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

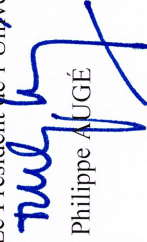
Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CADART	JULIE	PROF. EPS	Education physique et sportive
M.	CASSAN	JEAN YVES	PROF. EPS	Education physique et sportive
M.	DUCCROS	HERVE	PROF. EPS	Education physique et sportive
Mme	FICHARD CARROLL	AGNES	PR	69
M.	MAURIN	BERNARD	PR	60

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18/04/2025

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/03/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

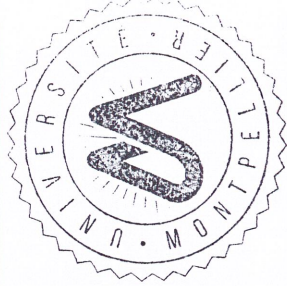
Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 245, en Economie et gestion, de la composante IUT Montpellier Sète est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

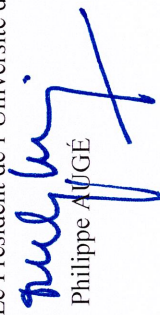
Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CANLER ALEXANDRE	SANDRINE	AGREGE	Economie et gestion
M.	GERBIER	PHILIPPE	PR	32
M.	HOFFMANN	ALAIN	PR	63
M.	LOUP	PIERRE	MCF	06
Mme	NANDE	FLORENCE	MCF	06

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18/04/2025



Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2407165N du 24/05/2024 parue au BOESR n° 26 du 27/06/2024, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2025;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 10/03/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 244, en Sc. indus. de l'ingénieur option informatique et numérique, de la composante IUT de Béziers est mise en place au titre du recrutement 2025 d'enseignants du second degré.

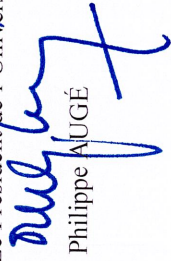
Article 2 : Sont nommés membres de la dite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AZE	JEROME	PR	27
Mme	BRINGAY	SANDRA	PR	27
M.	DARTIES	BENOIT	MCF	27
Mme	ESCAIG	SYLVIE	AGREGE	Sciences Physiques - Physique Appliquée
M.	GONZALEZ LORENZO	ALDO	MCF	27

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18/04/2025

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ

